ne suis pas personnellement lié à la question de la représentation d'après la population comme seule mesure possible. Si les adversaires de ce projet peuvent proposer un autre remède, je suis prêt à en faire l'examen. Et je suis ar que le vaste district que je représente m'approuvera dans l'étude de toute mesure qui enlèvera au gouvernement du jour le pouvoir de commettre des injustices locales, mais, jusqu'à présentation d'une telle mesure, je defendrai la représentation basée sur la population comme le seul remède salutaire à mon avis." (Ecoutes !) L'hon, membre pour Hochelaga (M. Dorion) a affirmé que nous défendions cette mesure comme seul moyen de mettre fin aux injustices financières dont nous nous plaignons. Cette assertion est erronée. Il est bien vrai que nous avons énergiquement fait ressortir cette injustice,-et je ne songe pas à rétracter aucun de nosarguments, -nous avons énergiquement représenté, dis-je, que, contribuant pour une large part au revenu public, le revenu était dépensé sans donner l'équivalent à la partie du pays dont la contribution est la plus forte. Mais nous nous plaignions encore d'une autre injustice qui donnait à quatre membres du Bas-Canada autant d'influence politique qu'à cinq membres du Haut Canada, nous nous plaignions que nos lois étaient souvent passées par une majorité Bas-Canadienne en dépit de nos protestations. Cela nous affectait beaucoup plus que la perte de certaines sommes d'argent. (Ecouter!) Jusqu'à 1862, tout le Haut-Canada s'agitait propos de cette question. Et je suis con vaincu qu'à cette époque personne ne pouvait prendre part à la politique ou se faire entendre dans une assemblée avant de s'être déclaré en faveur de la représentation basée sur la population

L'HON. J. S. MACDONALD—Oh! oh! M. A. MACKENZIE—L'hon. membre peur Cornwall semble s'indigner; Eh bien!

je ferai exception pour lui.
L'Hon. M. BROWN—Non! non!

M. A. MACKENZIE—Je n'ai peut être pas droit de donner à l'hon, membre le bénéfice de cette exception, car nul plus que lui n'a fait ressortir l'injustice que subissait le Haut-Canada.

L'Hon. J. S. MACDONALD—Ecoutes!

Coutes!

M. A. MACKENZIE — Il a même été plus loin que je n'oserais le faire en affirmant les droits du Haut-Canada, et la justice qu'on devait lui rendre. Il a affirmé

devant cette chambre qu'il n'accepterait aucune mesure, bonne, mauvaise ou insignifiante de l'administration du jour, uniquement parce qu'elle refusait de rendre justice au Haut-Canada.

L'Hon, J. S. MACDONALD—Je voulais parler des lois relatives au Haut-Canada.

parler des lois relatives au Haut-Canada. M. A. MACKENZIE-On ne pouvait aller plus loin. Mais je parlerai tout à l'heure de l'administration dont l'hon. monsieur était le chef L'hon. membre pour Hochelaga semble croire que parce que l'agitation du Haut-Canada était bien organisée et, pour ainsi dire, systématique, elle n'offrait aucun symptôme dangereux. Mais l'hon. membre devrait se souvenir que c'est un des traits caractéristiques du peuple anglais de toujours diriger l'agitation avec un certain décorum et en respectant les lois, et que ses mouvements sont alors d'autant plus sérieux. Lorsqu'il est bien convaincu qu'on lui fait une injustice il ne cède jamais, toutefois il ne proteste et ne s'agite qu'en ayant toujours égard aux droits des autres partis. (Ecoutes!) J'avouerai franchement qu'à mon entrée au parlement la position du Bas-Canada vis-à-vis des Haut-Canadiens me donna quelques appréhensions. Une opinion bien répandue alors dans le Bas-Canada était celle-ci : que le Haut-Canada n'userait des droits que lui conférerait la représentation basée sur la population que pour nuire aux institutions religieuses du Bas-Canada et peut-être les anéantir entièrement : de là une lutte énergique des Bas-Canadiens contre cette mesure. Mais je suis persuadé que ces doutes n'existent plus aujourd'hui. En traitant l'autre jour cette question, l'hon. n'embre pour Hochelaga (M. Dorton) a cité des paragraphes d'un discours prononcé par moi à Toronto peu de jours avant l'ouverture de la session actuelle; et je n'ai pas reconnu dans l'interprétation que l'hon. membre a donnée à mes paroles sa franchise et sa justice habituelles. Il a prétendu que j'avais renoncé à la représentation basée sur la population comme à une chose inopportune, impraticable ou pire encore. Mais voici mes propres paroles: " Dans la pratique que j'ai aujourd'hui des affaires publiques, j'ai acquis la conviction qu'il est presque impossible d'obtenir, au moyen de la représentation basée sur la population, la pleine justice que le Haut-Canada réclame, et, à cet égard, une union législative serait à mon avis bien préférable."

L'HON. M. BROWN-Ecoutes! Cooutes!